

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016**

Délibération
n° 2016.12.413

**Modification de
l'autorisation de
programme et des
crédits de paiement
accession à la
propriété 2014/2020
(AP n°22 - Budget
principal)**

LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 décembre 2016**

Secrétaire de séance : Armand DEVANNEAUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Patrick BOURGOIN à Véronique DE MAILLARD, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique ARLOT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

Absent(s) :

Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016**DELIBERATION
N° 2016.12.413**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / FINANCES

Rapporteur : **Monsieur CONTAMINE****MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT
ACCESSION A LA PROPRIETE 2014/2020 (AP N°22 - BUDGET PRINCIPAL)**

Par délibération n°12 du 16 janvier 2014, le conseil communautaire a créé l'autorisation de programme n°22 « Accession à la propriété » pour la période 2014-2020.

Par délibération n°319 du 6 octobre 2016, les crédits de paiement ont été réajustés de la manière suivante :

Autorisation de programme	Montant	CA 2014	CA 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019
Accession à la propriété 2014 -2020	1 200 000 €	208 000 €	186 000 €	390 000 €	300 000 €	58 000 €	58 000 €

Considérant la décision du bureau communautaire du 8 septembre 2016, de renforcer le montant de cette autorisation de programme, eu égard

- aux nombreuses accessions à la propriété en quartier ORU (Ma campagne et Champs de Manœuvre), les consommations sur 2016 ont été supérieures aux prévisions de 30 accessions/an en moyenne alors que l'enveloppe initiale en prévoyait 20/an en moyenne. De ce fait, les nombreuses accessions prévues sur Basseau dans les 2-3 ans n'auraient pu être satisfaites,
- à la volonté de renforcer ce dispositif pour investir le parc privé ancien, fixer la population sur le territoire et soutenir le BTP local,

Il est proposé d'augmenter le montant de l'AP/CP n°22 de 484 000 € pour le porter de 1 200 000 € à 1 684 000 € sur sa durée.

Ainsi, il convient de modifier la répartition des crédits de paiement de la manière suivante ;

Autorisation de programme	Montant	CA 2014 - 2015	Projet CA 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019
Accession à la propriété 2014 -2020	1 684 000 €	394 000 €	274 000 €	300 000 €	400 000 €	316 000 €

Vu l'avis favorable de la commission ressources et prospectives du 30 novembre 2016,

Je vous propose :

D'AUGMENTER de 484 000 € le montant de l'autorisation de programme pour le passer à 1 684 000 €,

DE REPARTIR les crédits de paiement sur les exercices de 2017 à 2019 conformément au tableau ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 22 décembre 2016	<u>Affiché le :</u> 22 décembre 2016